

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 29

présenté par
M. Mariani-----
ARTICLE 84 A

Substituer par cinq fois aux mots :

« sur le fondement »

les mots :

« en application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.